



APPEL D'OFFRES PUBLIC

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Ville de Lavaltrie demande des soumissions pour des services professionnels de contrôle qualitatif et de tests de laboratoire pour des travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131.

Seuls sont autorisés à soumissionner les firmes professionnelles ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province visée par cet accord.

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus à compter du **14 avril 2022** via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : www.seao.ca

Pour tout renseignement, le soumissionnaire doit communiquer avec monsieur Marc-André Desjardins, assistant-greffier par courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

RÉSUMÉ DES EXIGENCES

Seules seront prises en considération les soumissions transmises sur les formulaires fournis par la Ville et accompagnées de tous les documents requis.

DATE ET HEURE DE RÉCEPTION

Le soumissionnaire doit placer, dans des enveloppes opaques cachetées, un exemplaire original et deux copies de sa soumission incluant tous les documents requis. Les enveloppes doivent être identifiées, conformément au devis et portant la mention : Appel d'offres no : 2022-04-01/AOP – Titre du dossier : Services professionnels de contrôle qualitatif et de tests de laboratoire pour des travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131.

Pour être valides et considérées, les soumissions doivent être reçues physiquement au comptoir de l'hôtel de ville, au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, pendant les heures régulières d'ouverture. Elles seront ouvertes publiquement après la clôture de la période de réception des soumissions.

La date limite pour le dépôt d'une soumission est le 2 mai 2022 à 10 heures, heure en vigueur localement. Il incombe au soumissionnaire de requérir une attestation de dépôt de sa soumission dans le délai légal imparti, laquelle sera émise par un représentant de la Ville ; seule cette attestation fait preuve de tel dépôt.

La Ville de Lavaltrie ne s'engage à retenir aucune des offres reçues, même celle ayant obtenu le meilleur pointage final.

Le présent appel d'offres est fait en vertu des dispositions de l'article 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 5 avril 2022.

Marc-André Desjardins, assistant-greffier